



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Trente-huitième session
18 juin-6 juillet 2018
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Secrétaire général

Conseil économique et social
Commission de la condition de la femme
Soixante-deuxième session
12-23 mars 2018
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : prise en compte de la problématique hommes-femmes, situations et questions intéressant les programmes

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes portant sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2018/1](#).



I. Aperçu général

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventionnement qui appuie les efforts déployés pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Il a été créé en 1996 par l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/166, et il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. Bénéficiant du solide appui institutionnel d'ONU-Femmes et de ses bureaux régionaux, multipays et de pays et agissant en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies, par l'intermédiaire de son Comité consultatif des programmes¹, le Fonds d'affectation spéciale contribue de façon décisive aux actions collectives destinées à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

2. Le présent rapport, qui a été établi pour la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme et la trente-huitième session du Conseil des droits de l'homme, rend compte de l'impact du Fonds et de ses réalisations en 2017.

3. Le Fonds d'affectation spéciale recueille et distribue des fonds afin d'appuyer des programmes pluriannuels visant à combattre, prévenir et finir par éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans trois domaines prioritaires : amélioration de l'accès des femmes et des filles à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés ; renforcement de la mise en œuvre des lois, des politiques et des plans d'action et des systèmes de responsabilisation nationaux ; et promotion de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. À cet égard, il s'appuie sur ses trois orientations stratégiques : soutenir les approches axées sur les résultats pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ; aider à tirer les enseignements des données mondiales recueillies auprès des bénéficiaires ; et mettre à profit son mandat spécifique et son pouvoir de mobilisation pour plaider en faveur du financement durable et le promouvoir ;

4. L'amélioration de la visibilité des mesures efficaces en matière de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles afin de garantir un financement continu et accru demeure au cœur de l'action du Fonds d'affectation spéciale. La liste des donateurs du Fonds s'est allongée et s'est diversifiée au fil des ans et, alors que la lutte contre les causes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes reste très insuffisamment financée, le Fonds d'affectation spéciale a de plus en plus attiré l'attention sur la nécessité de disposer de ressources et sur l'impact énorme et durable que les bénéficiaires ont et peuvent avoir sur la vie des femmes et des filles, souvent en investissant des sommes relativement modestes.

5. Au mois de décembre 2017, les gouvernements des pays ci-après avaient contribué au vingt et unième cycle de subventions : Australie, Autriche, États-Unis d'Amérique, Irlande, Israël, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Trinité-et-Tobago. Le Fonds a aussi

¹ En 2017, les membres du Comité consultatif des programmes, au niveau mondial, étaient notamment : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'Organisation mondiale de la Santé. D'autres experts au niveau mondial, y compris des représentants du Center for Women's Global Leadership, d'Égalité Maintenant et de l'Initiative de recherche sur les violences sexuelles, ont également participé activement au processus de subvention.

reçu l'appui des comités nationaux d'ONU-Femmes aux États-Unis d'Amérique, au Japon et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

6. En 2017, le Fonds a administré 120 projets visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 80 pays et territoires². Au cours de l'année, 340 830 femmes et filles au moins ont bénéficié directement de services d'aide aux victimes, d'activités d'autonomisation et d'une protection contre la violence ; parmi elles, 45 950 femmes avaient été victimes de violence. Au total, 6 362 155 personnes, y compris les hommes et les garçons, les fonctionnaires et la population en général, ont bénéficié de projets financés au cours de l'année. En 2017, le Fonds d'affectation spéciale a cherché en particulier à atteindre les femmes et les filles des communautés et des groupes marginalisés et mal desservis et les groupes confrontés à des difficultés particulières à cause de la discrimination, de la pauvreté ou de l'isolement dans des structures rurales ou reculées. Parmi les bénéficiaires directs, il y a eu 37 550 femmes et filles vivant avec un handicap, 10 640 femmes lesbiennes, bisexuelles ou transgenres et 8 880 femmes autochtones. Une analyse des projets du Fonds a révélé qu'en 2017, il fallait compter seulement 2,7 dollars pour atteindre un bénéficiaire, chiffre équivalent à celui de 2016, ce qui témoigne de l'impact considérable que peuvent souvent avoir les petits investissements.

II. Introduction

7. Le mouvement mondial en faveur des droits de l'homme et de l'autonomisation des femmes a beaucoup fait au cours des dernières décennies. Néanmoins, la violence à l'égard des femmes et des filles demeure répandue, persistante et dévastatrice. Elle est considérée comme un obstacle majeur à la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Environ 70 % des femmes dans le monde ont connu la violence physique et/ou sexuelle dans leur couple au cours de leur vie³. Au moins 200 millions de filles et de femmes vivantes aujourd'hui ont subi une forme de mutilation génitale féminine ou d'excision dans les 30 pays où ces pratiques sont le plus répandues ; dans la majorité des cas, les filles ont été excisées avant l'âge de 5 ans⁴. Plus de 750 millions de femmes vivantes aujourd'hui ont été mariées avant leur dix-huitième anniversaire et environ 250 millions ont contracté une union avant l'âge de 15 ans⁵.

² Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belize, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Égypte, El Salvador, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Gambie, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République démocratique du Congo, République du Congo, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe et État de Palestine.

³ Organisation mondiale de la Santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council, *Global and regional estimates of violence against women : prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence* (résumé d'orientation publié en français sous le titre « Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et effets sur la santé de la violence exercée par le partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire ») (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013).

⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Female genital mutilation/cutting : a global concern*, (New York, 2016).

⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Ending child marriage : progress and prospects* (New York, 2014).

Vu l'ampleur de la violence sexiste commise à l'encontre des femmes et des filles, il faut d'urgence financer des mesures efficaces pour y mettre fin.

8. Le caractère profondément enraciné de la violence sexiste qui touche toutes les générations, nationalités et collectivités a été récemment mis en lumière par les révélations très médiatisées concernant l'ampleur du harcèlement et de la violence sexuels qui se sont manifestés d'abord dans l'industrie du spectacle pour s'étendre rapidement à une multitude d'autres secteurs. L'attention portée initialement sur les personnes devant le public est devenue un phénomène véritablement mondial, car les gens se sont encouragés les uns les autres et ont parlé de leur expérience. Le débat a de plus en plus porté sur la réalité quotidienne d'un cycle de violence continu et généralisé que subit un si grand nombre de femmes et de filles à travers le monde. Plus de 1 million de personnes ont utilisé sur Twitter le mot-dièse MeToo pour partager des histoires personnelles de harcèlement ou d'agression sexuelle dans un acte de solidarité virtuelle. Ce tollé en ligne a révélé des actes qui sont traditionnellement enveloppés dans le silence et neutralisés par convention, exposant ainsi les réseaux d'intimidation qui protègent les agresseurs et le privilège cruel de l'impunité. C'est l'une des nombreuses expressions de l'activisme des femmes en 2017 qui, dans différents contextes et dans diverses langues, a envoyé le message : le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le sexe, au travail, au foyer ou dans les espaces publics, ne sont pas acceptables et ne doivent pas être ignorés et chacun doit agir à cet égard, sans tarder. C'est dans ce contexte que les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale du monde entier continuent de travailler tous les jours pour lutter contre l'impunité, autonomiser les victimes et promouvoir le changement d'attitude afin de prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

9. En 2016, le montant total des fonds demandés en réponse à l'appel à propositions du Fonds d'affectation spéciale a dépassé 677 millions de dollars, ce qui témoigne du fait que les organisations de la société civile disposent d'une multitude de projets novateurs et transformateurs qui pourraient avoir un impact réel sur la violence sexiste dans de nombreux contextes, partout dans le monde. Un défi majeur pour le Fonds est donc de trouver les moyens de permettre que cette dynamique se traduise par des projets qui promeuvent le changement durable.

A. Renforcement de la viabilité

10. Sur les 21 petites subventions prévues pour les dix-huitième et dix-neuvième cycles (2014 et 2015, respectivement), 14 (les deux tiers) ont été attribuées à des organisations qui se définissaient comme organisations non gouvernementales de femmes. Cela représente une augmentation importante par rapport aux cycles antérieurs et montre qu'en adoptant la modalité des petites subventions, le Fonds d'affectation spéciale a amélioré ses liens avec les organisations de défense des droits des femmes. S'agissant du vingtième appel à propositions (2016), le Fonds a affiné sa méthode de sensibilisation en indiquant expressément le type d'organisations prioritaires et les critères qui seraient appliqués concernant notamment la taille de l'organisation et la question de savoir si elle est dirigée par une femme, le niveau de compétence en matière de violence sexiste et l'expérience de l'exécution sur le terrain de projets portant sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

11. L'une des conséquences du niveau historiquement bas des fonds alloués aux initiatives visant à éliminer et à combattre la violence à l'égard des femmes, soit 2 % seulement du montant total des dons consacrés au financement des droits de

l'homme⁶, a été le sous-développement relatif des capacités d'administration et de gouvernance des organisations qui s'occupent de ces questions, en particulier les plus petites d'entre elles. C'est pour cela que le Fonds d'affectation spéciale s'emploie en priorité à renforcer les capacités des petites organisations, en mettant l'accent en particulier sur les petites organisations de femmes.

12. Le Fonds d'affectation spéciale reconnaît que les petites organisations de femmes ont besoin d'assurer la durabilité de leurs principales fonctions d'organisation afin qu'elles puissent définir leurs propres priorités quant à l'accomplissement de leur mission. Le Fonds répond à ce besoin en consacrant, pour la première fois, une rubrique budgétaire au financement des activités de base des petites organisations de femmes pour un maximum de 7 % des coûts directement liés aux activités. Ce financement de base est distinct et s'ajoute aux 7 % que toutes les organisations peuvent actuellement demander pour les coûts indirects.

13. Un des critères de succès et de durabilité est la mesure dans laquelle les bénéficiaires réussissent à obtenir des financements nouveaux et supplémentaires, au-delà du projet appuyé par le Fonds d'affectation spéciale. En 2017, 6 des 9 petits bénéficiaires qui ont demandé des recommandations sont parvenus à mobiliser des fonds supplémentaires auprès d'autres donateurs. Parmi eux, au Togo, Alafia, une petite organisation dirigée par des femmes, s'emploie à éliminer les pratiques traditionnelles néfastes associées au veuvage qui accroissent le risque d'infection à VIH. Bien qu'une loi adoptée en 2012 octroie aux veuves le droit de refuser de telles pratiques, celles-ci restent très répandues, en particulier dans les zones rurales. Depuis qu'elle a reçu un don du Fonds d'affectation spéciale, Alafia cherche à obtenir 25 000 millions de dollars du Fonds de développement pour la femme africaine afin d'encourager les dirigeants de la communauté Ewé à explorer ensemble les possibilités d'éradiquer ces pratiques. Alafia a également obtenu une deuxième tranche de financement, d'un montant total de 24 306 dollars de la part du Département d'État des États-Unis par l'intermédiaire de son Alumni Engagement Innovation Fund. Le projet d'Alafia est axé sur l'élimination des pratiques néfastes associées au veuvage dans la commune d'Aného dans le sud-est du pays.

14. Un autre bénéficiaire a été en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires. Il s'agit de la Women's Justice Initiative, la seule organisation qui s'occupe de la prévention de la violence sexiste au Guatemala, en particulier au sein des communautés autochtones rurales. Une petite subvention du Fonds d'affectation spéciale a permis à l'organisation d'aider à surmonter les principaux obstacles que rencontrent les femmes mayas en matière d'accès à la justice. En juin 2017, la Women's Justice Initiative a obtenu une subvention de Hivos et, en juillet 2017, l'organisation a reçu une subvention d'un an s'élevant à 45 000 dollars de la part de Dining for Women, cercle philanthropique mondial. Ces deux subventions permettront de financer un certain nombre d'activités que l'organisation a lancées avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale.

15. Les petites organisations contribuent souvent de manière déterminante à doter les femmes des moyens d'exiger que les normes existantes soient mises en pratique. À titre d'exemple, l'association bénéficiaire Equality met en œuvre un projet visant à promouvoir la justice en faveur des victimes de violence sexiste en Chine. Il s'agit en particulier d'aider les femmes et les filles victimes de violence des groupes marginalisés et sous-desservis, notamment les lesbiennes, bisexuelles et transgenres

⁶ Selon un rapport publié par le Foundation Center sur les dons accordés dans le monde par les fondations privées au titre des droits de l'homme, 23 % des dons sont alloués à des organisations qui s'occupent de la promotion des droits des femmes, dont 9 % sont affectés à des initiatives visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Foundation Center, « Accelerating Change for women and girls : the role of women's Funds » (New York, 2009)

et les femmes vivant avec le VIH/sida, à défendre leurs droits et à accéder à une aide juridique et à des services sociaux. Deux nouveaux règlements d'application de la loi nationale relative à la violence domestique adoptée en 2017 dans la province du Yunnan ont directement intégré les perspectives des experts du projet. Le premier règlement exige que la police signale les situations présentant un risque élevé de violence domestique et permet en conséquence, de mieux mobiliser des ressources pour les victimes. Le second règlement consiste notamment à renforcer le mécanisme des ordonnances de protection dans la nouvelle loi relative à la lutte contre la violence domestique. En outre, Equality et ses partenaires ont pris contact avec plus de 50 victimes de violence domestique afin de commencer à recueillir des données pour les futures études empiriques qui serviront d'outils de sensibilisation. Equality et son partenaire d'exécution ont également formé 82 fonctionnaires pour les aider à mieux comprendre la violence domestique et à améliorer les interventions policières et juridiques. De plus, au cours des six premiers mois de 2017, Equality a offert des services à 61 personnes, soit une augmentation par rapport à l'année précédente.

16. En Serbie, le bénéficiaire Astra, en collaboration avec une institution de l'État, à savoir le Centre de protection des victimes de traite, a exécuté un projet visant à établir des mécanismes d'orientation pour les victimes de traite, dont bon nombre sont des mineurs appartenant à la minorité rom. Dans la première moitié de 2017, Astra a reçu 2 106 appels, dont 75 % concernaient la traite. Astra a recensé cinq nouvelles victimes de traite d'êtres humains et 15 personnes encourant un grand risque de traite ou d'une autre forme de violence, en continuant d'aider les victimes identifiées au cours des années précédentes. En 2017, plus de 110 interventions d'assistance ont été effectuées en faveur de clients d'Astra, notamment pour venir en aide à 30 personnes susceptibles d'être victimes de traite et les soutenir durant leur rétablissement. La plupart des bénéficiaires ont déclaré que le changement le plus important qu'ils avaient connu grâce au travail d'Astra était de se sentir plus en sécurité en sachant qu'ils n'étaient pas seuls et qu'ils obtenaient un appui lorsqu'ils en avaient le plus besoin. Astra a également organisé une formation à l'intention des centres de protection sociale ; 24 professionnels de 12 centres ont participé à un cours de formation agréé de deux jours portant sur le soutien des victimes de traite des êtres humains dans le système de protection sociale, y compris l'identification, l'évaluation et la planification. La plupart des participants n'avaient aucune connaissance préalable au sujet de la traite des êtres humains. Dans la période qui a suivi la formation, les consultants d'Astra ont établi 48 contacts avec des centres de protection sociale en ce qui concerne des victimes potentielles de traite des êtres humains.

17. Un projet mis en œuvre au Brésil par Casa da Mulher Trabalhadora visait à sensibiliser les groupes marginalisés de femmes jeunes à Rio de Janeiro sur la détection de la violence, notamment la violence liée à la technologie, et sur la manière d'y faire face. Trois mois après la formation, qui a eu lieu en mars et avril 2017, 94,4 % des jeunes participantes avaient mené certaine forme d'activité dans leur localité. Les activités les plus courantes ont été la participation à un atelier, soit avec d'autres femmes, soit dans des groupes mixtes (55,6 %) ; la distribution de documents sur les droits des femmes (50 %) ; et des conversations avec des membres de la famille ou des amis sur la question (83,3 %). Grâce à l'effet multiplicateur, le projet a réussi à atteindre 2 969 femmes et filles dans les écoles et dans les lieux publics. Selon les évaluations de 76 participantes, 86 % ont estimé que l'activité leur avait permis de mieux comprendre la violence faite aux femmes et 56 % étaient désireuses de prendre de nouvelles mesures à cet égard.

B. Intervention dans les situations de crise humanitaire

18. Au cours de son vingtième cycle de financement, le Fonds d'affectation spéciale a accordé un montant de 2,5 millions de dollars par l'intermédiaire d'un guichet de financement nouvellement créé à cinq organisations qui s'employaient à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et déplacées. Les deux bénéficiaires au titre du guichet humanitaire en Jordanie ont reporté les dates de démarrage de leur projet en attendant d'obtenir les autorisations pertinentes. Parallèlement, 2 des 3 bénéficiaires travaillant en Iraq, à savoir la Free Yezidi Foundation et Asuda for Combating Violence against Women Organization, ont rendu compte des problèmes engendrés par le conflit dans la région. Malgré la difficulté de garder le personnel sur le lieu de plus en plus instable du projet et le déplacement des bénéficiaires locaux vers des zones plus sûres, les projets ont fait du chemin avant le conflit.

19. Pendant les six premiers mois du projet, la Free Yezidi Foundation à Dahouk a inscrit 288 femmes et filles à ses séances de thérapie en matière de traumatismes et de santé mentale. Selon les estimations, 800 autres membres de la communauté ont participé au projet grâce à la sensibilisation dans les médias sociaux. Trois bénévoles ont été également formés en tant que travailleurs paraprofessionnels en matière de premiers secours psychologiques, afin que la continuité soit assurée au-delà du projet appuyé par le Fonds d'affectation spéciale. Les participantes ont indiqué qu'elles utilisaient les compétences et les connaissances qu'elles avaient acquises pour aider à domicile les membres de la famille qui n'avaient pas encore été en mesure d'assister aux séances.

20. Au cours de la même période, la mise en œuvre d'un deuxième projet a démarré à Souleïmaniyé, Dahouk et Erbil. Dans le cadre de ce projet, six chercheuses ont été recrutées et formées par ASUDA for Combating Violence against Women en matière de collecte de données factuelles et de surveillance de la violence sexuelle et sexiste subie par les réfugiées syriennes. Cette phase a été suivie de consultations avec les administrateurs des camps, les prestataires de services et les autorités locales sur le renforcement des mécanismes d'intervention auprès des réfugiés syriens, l'organisation d'ateliers de sensibilisation communautaire et le soutien juridique et psychosocial des filles réfugiées qui sont vulnérables face à la violence sexuelle et sexiste.

21. Le troisième bénéficiaire en Iraq, à savoir Women for Women International, a inscrit 600 femmes et filles à des programmes de formation en matière d'autonomisation sociale et économique au cours des six premiers mois d'exécution de son projet à Erbil et Souleïmaniyé. Trente femmes ont déjà bénéficié de services sociaux et juridiques par l'intermédiaire de l'organisation partenaire locale Warvin Foundation for Women's Issues. Women for Women International continue de former et d'encadrer les membres de Warvin afin de les aider à renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques dans la prestation des services de protection contre la violence sexiste.

C. Satisfaction des besoins des femmes et des filles vivant avec un handicap

22. L'appel à propositions de 2017 a abouti à l'attribution de 1 million de dollars au moins pour le financement de projets consacrés à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées, en reconnaissance du fait que, tout en subissant beaucoup de formes de violence dont toutes les femmes et les filles font l'objet, elles encourent des risques particuliers. Les femmes et les filles handicapées sont

confrontées à un risque de viol qui est presque trois fois supérieur à celui que rencontrent les femmes et les filles en général, et sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence domestique et d'autres formes de violence fondée sur le sexe. Elles sont également susceptibles de subir des sévices sur une période plus longue et de souffrir de blessures plus graves que les autres femmes et de rencontrer des obstacles particuliers en cherchant à obtenir justice et réparation pour la violence subie⁷.

23. Un de ces projets déjà financés et dédiés aux femmes et aux filles handicapées est mis en œuvre au Zimbabwe par l'association Leonard Cheshire Disability. Portant sur l'accès à la justice, le projet a démarré en 2015 et offre des services spécialisés aux filles et aux femmes handicapées, y compris un soutien logistique et des cours de langue des signes, afin de leur faciliter l'accès aux services de police et aux tribunaux. À ce jour, le projet a directement aidé 696 femmes et filles handicapées. En outre, 293 policiers, 203 fonctionnaires de justice et 81 représentants d'organisations de femmes d'orientation générale ont bénéficié du projet. Environ 1 300 filles et femmes handicapées, y compris les soignants bénévoles, et 290 dirigeants communautaires ont bénéficié de séances d'information et d'autres activités de prévention au niveau local.

24. Les réactions des femmes et des filles, des soignants et des parties prenantes montrent que le projet a grandement autonomisé les femmes et les filles handicapées qui utilisent les connaissances acquises et les informations reçues pour signaler les actes de violence commis à l'encontre de femmes et de filles au sein de leur communauté. L'approche communautaire utilisée offre aux filles et aux femmes handicapées la possibilité de recueillir des informations sur la violence contre les femmes et d'examiner les difficultés et les solutions dans un environnement sécurisé. Par le biais de la sensibilisation et des dialogues nationaux sur l'accès à la justice des filles et des femmes handicapées, le projet a également contribué à la reconnaissance explicite de leurs droits dans la nouvelle politique nationale en matière d'égalité des sexes. Le projet a facilité également l'adaptation de la politique dans des formats accessibles, en braille notamment.

25. La Mental Disability Rights Initiative exécute en Serbie un projet visant à combattre la violence à l'égard des femmes handicapées dans les établissements pénitentiaires. Ce projet a aidé à faire mieux connaître cette question pour favoriser la prise de décisions éclairées. Notamment, en juin 2017, le bénéficiaire a réuni des représentants du Gouvernement serbe, du Parlement, des institutions indépendantes, des institutions républicaines et provinciales chargées de la protection sociale et des organisations internationales et leur a présenté les conclusions d'une étude sur les différentes formes et manifestations de la violence auxquelles les femmes handicapées mentales sont exposées dans les établissements pénitentiaires, y compris l'administration de contraceptifs sans consentement éclairé, l'avortement forcé, la stérilisation et la violence sexuelle.

26. Au cours de la période considérée, 15 femmes handicapées mentales qui ont été ou sont actuellement dans un établissement pénitentiaire ont participé à des programmes de formation organisés à l'intention de 68 prestataires de services. Ces femmes ont donné des renseignements précieux sur leurs expériences et tous les participants ont estimé que cette démarche était novatrice, importante et bénéfique. Le projet a eu un impact considérable dans plusieurs domaines : en faisant mieux connaître les histoires des femmes au public, en contribuant à un changement de

⁷ Stephanie Ortoleva et Hope Lewis, « Forgotten Sisters – A Report on Violence Against Women with Disabilities : An Overview of its Nature, Scope, Causes and Consequences », Northeastern Public Law and Theory Faculty Research Papers Series, No 104 (Boston, Massachusetts, Northeastern University, 2012)

pratique dans les établissements pénitentiaires et en définissant la violence en détention comme un thème important dans les politiques relatives à l'égalité des sexes et au handicap.

III. Résultats et données factuelles

27. Le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale, 2015-2020, appelle à la création d'un cadre qui traduise ce plan en résultats mesurables. Un des aspects fondamentaux de ce processus consiste à évaluer les résultats attribuables aux organisations qui ont reçu des subventions. Il a donc fallu mettre au point un ensemble d'indicateurs de base communs et normalisés que les bénéficiaires pourraient appliquer et dont ils pourraient rendre compte. À la suite d'une phase pilote, une nouvelle méthode a été testée en 2016, suivant laquelle le Fonds d'affectation spéciale a examiné tous les rapports sur l'état d'avancement des projets par rapport aux cadres de résultats et aux indicateurs propres à chaque projet, afin de repérer les bénéficiaires qui utilisaient les mêmes indicateurs ou des indicateurs analogues pour mesurer leurs résultats et en rendre compte. Compte tenu de cette expérience, un ensemble restreint d'indicateurs communs normalisés a été élaboré à la fin de 2017 afin de recueillir et de ventiler des données sur les résultats analogues obtenus par divers bénéficiaires. À titre d'exemple : 36 organisations bénéficiaires signalent qu'au moins 10 540 femmes et filles ont bénéficié de services de soutien spécialisé, y compris les services d'appui psychologique et d'accueil offerts en cas de traumatisme, grâce aux projets réalisés par le Fonds d'affectation spéciale en 2017.

28. Une enquête annuelle auprès des partenaires a été menée pour la deuxième fois en 2017. Au total, 109 personnes de 61 organisations bénéficiaires actives au sein du portefeuille de projets du Fonds d'affectation spéciale y ont répondu. La visibilité et la publicité accrues qui découlent du soutien apporté par le Fonds d'affectation spéciale ont été citées comme un avantage, 52 % des personnes interrogées ayant déclaré qu'un financement supplémentaire d'un montant de 6,5 millions de dollars avait été assuré au cours de la période de subvention pour la poursuite ou le renforcement du projet financé par le Fonds d'affectation spéciale.

29. Comme moyen de contribuer à élargir la base de connaissances et de données factuelles sur des modèles efficaces de prévention et d'intervention face à la violence à l'égard des femmes et des filles, le Fonds d'affectation spéciale a organisé une série de manifestations consacrées à l'échange de connaissances. Au début de 2017, il a été en mesure d'analyser en profondeur les résultats de la première de ces manifestations qui a eu lieu en octobre 2016 à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine. La manifestation a rassemblé 16 organisations venant de 10 pays et territoires de la région Europe et Asie centrale actives dans le domaine des services multisectoriels, qui avaient reçu des subventions du Fonds d'affectation spéciale entre 2007 et 2016.

30. En ce qui concerne les résultats obtenus, des évaluateurs externes indépendants ont recensé notamment deux projets mis en œuvre en Albanie par l'organisation non gouvernementale Refleksione (réseau albanais de lutte contre la violence sexiste et la traite), entre 2007 et 2012, qui ont abouti à la création d'un réseau de refuges et de centres de conseil pour les victimes et les femmes à risque, à l'approbation du décret sur la création et le fonctionnement d'un mécanisme d'orientation pour le traitement des cas de violence domestique et à l'adoption des amendements proposés aux codes juridiques. En Ukraine, un projet mis en œuvre par l'Ukrainian Foundation for Public Health de 2011 à 2014 au bénéfice de femmes et de filles séropositives et de femmes et de filles des rues a permis de mettre en place un système d'orientation, y compris la coopération avec les forces de l'ordre et une campagne d'information visant à augmenter le nombre de clients bénéficiant des services. En Serbie, l'organisation non

gouvernementale Fund B92 a dirigé un modèle d'autonomisation économique des femmes victimes de violence sexuelle et des femmes appartenant à des groupes sociaux marginalisés dans le contexte d'une résidence protégée à Sombor. Selon l'évaluation, le projet a été réussi et devrait être reproduit et testé encore par les centres de protection sociale et les organisations de la société civile, en étant modifié compte tenu du contexte local.

31. Les principales conclusions et recommandations formulées dans le cadre de ce processus participatif ont porté notamment sur la manière dont les systèmes d'orientation peuvent constituer un fondement pour la création d'une coordination plus globale. La manifestation a également permis de montrer à quel point les organisations non gouvernementales sont souvent pionnières dans la mise en place d'une coordination multisectorielle de la prestation des services à l'échelle locale, servant à la fois de point d'entrée pour les victimes qui cherchent à obtenir des services et de prestataires d'un soutien prolongé en tant que défenseurs des droits. Les participants ont également souligné que la gouvernance et la législation jouaient un rôle crucial et multiforme dans la création, le soutien et l'entretien de la coordination multisectorielle. À titre d'exemple, un ancien bénéficiaire de Croatie a décrit comment son organisation avait porté des affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme comme tactique visant à encourager le Gouvernement à appliquer les normes internationales.

32. Au cours de l'année, le Fonds d'affectation spéciale a organisé 32 missions de suivi de projets dans 22 pays, dont six étaient destinés à offrir une formation et un appui aux petites organisations. Les missions avaient divers domaines d'action. Notamment, en août, une mission a visité la Sindh Community Foundation, organisation non gouvernementale qui exécutait un projet visant à lutter contre les mariages précoces, afin d'examiner les rapports et les documents financiers. Le Fonds d'affectation spéciale a été en mesure de vérifier que le bénéficiaire avait apporté des améliorations notables dans le domaine de la gestion et de la documentation financières. Il convient de noter à cet égard que cela n'a pas été réalisé au détriment du programme de travail des organisations ; les progrès accomplis en termes d'achèvement des activités de projet étaient en bonne voie et selon le calendrier prévu.

33. En avril, l'équipe du Fonds d'affectation spéciale a rendu visite à l'organisation arménienne Women's Support Centre afin d'examiner un projet visant à prévenir et combattre la violence domestique. En interviewant l'organisation, les partenaires et les bénéficiaires, le Fonds a pu constater que le projet utilisait une approche fondée sur les droits de l'homme et qu'il avait constitué un bon réseau de prestataires de services. L'organisation a considéré qu'il fallait travailler davantage afin d'assurer la participation active de l'État à la mise en place d'un mécanisme d'intervention durable et coordonné.

34. En juin, le Fonds d'affectation spéciale a visité un projet dans le district de Sonitpur, dans l'État indien d'Assam, où Pragya, une organisation de la société civile, s'emploie à combattre la violence à l'égard des femmes issues de minorités ethniques tribales. Dans le cadre de la visite, l'équipe du Fonds d'affectation spéciale s'est rendue dans le village d'Amloga et s'est réunie avec 35 femmes membres d'un groupe de pairs. Le projet appuie un programme de distribution de semences de potager qui a aidé les villageois à cultiver des légumes essentiels qui sont destinés à leur propre consommation et à la vente sur les marchés locaux. Pragya collabore avec 100 groupes et conseils de pairs féminins, qui sont progressivement devenus solidaires et dynamiques et ont attiré de nouveaux membres. Le bénéficiaire a également continué de travailler avec les 300 femmes dirigeantes formées en matière de prestation de conseils et de soutien psychosocial pour pouvoir offrir un encadrement et des orientations aux groupes de pairs auxquels elles appartiennent.

Ces femmes dirigeantes organisent régulièrement des réunions pour examiner des problèmes liés à la violence à l'égard des femmes et envisager des solutions en faisant participer les 2 757 membres des groupes de femmes. La visite de suivi a permis de déterminer les domaines de convergence où le travail de Pragya et du Fonds d'affectation spéciale peuvent se renforcer mutuellement, notamment pour obtenir l'accès aux mécanismes d'État pertinents et utiliser les enseignements tirés du projet dans le cadre des initiatives futures.

IV. Résultats guidés par le plan stratégique

35. Le Fonds d'affectation spéciale continue d'attribuer ses subventions compte tenu des principaux objectifs énoncés dans son plan stratégique 2015-2020, à savoir : appuyer les travaux sur la prévention primaire de la violence à l'égard des femmes et des filles ; accroître et améliorer les services de soutien aux victimes de la violence ; et renforcer l'application des lois, des politiques et des plans d'action nationaux. On trouvera ci-après une description de certaines grandes réalisations et des domaines où des progrès ont été accomplis par les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale dans la réalisation des principaux objectifs fixés.

36. En 2017, plusieurs projets financés par le Fonds visaient à faire en sorte que les lois nationales soient promulguées conformément au droit et aux normes internationaux et que les garanties promises soient effectivement dispensées en faveur des femmes et des filles. Au Népal, par exemple, le bénéficiaire Restless Development Nepal, en partenariat avec des organisations non gouvernementales locales, a réalisé un projet visant à abolir la pratique traditionnelle néfaste du Chhaupadi, qui consiste à isoler les femmes et les filles en période de menstruation, les exposant ainsi au risque de subir d'autres sévices. La pratique a été interdite par la Cour suprême puis érigée en infraction pénale en août 2017, Restless Development Népal étant l'une des organisations qui ont contribué à obtenir que la nouvelle loi soit adoptée. Plus récemment, le bénéficiaire a mis l'accent sur le développement institutionnel des organisations de la société civile et sur le renforcement des capacités d'application de la législation et d'élimination définitive de la pratique du Chhaupadi.

37. Le projet a utilisé l'éducation entre jeunes pairs pour s'attaquer aux questions délicates telles que la santé sexuelle et procréative, tout en diffusant des informations sur les lois et les politiques. Les membres des groupes de jeunes ont également pris des initiatives pour diffuser le message des « Six SA » (santé, sécurité, hygiène, éducation, nutrition et appui) dans la communauté. Un examen à mi-parcours a montré que toutes les femmes et les filles qui avaient répondu à une enquête réalisée par Restless Development Népal avaient indiqué qu'elles avaient fréquenté l'école ou travaillé régulièrement pendant la menstruation au cours des trois derniers mois. Cela témoignait d'un changement important par rapport aux résultats de l'enquête initiale selon lesquels environ 7 % des personnes interrogées avaient indiqué avoir manqué les cours pendant la menstruation. En outre, 11 180 jeunes femmes et filles ont acquis des connaissances au sujet du Chhaupadi, de la violence sexiste et d'autres formes de discrimination grâce à des séances organisées à l'école, à des visites à domicile et à des réunions de sensibilisation.

38. En Tunisie, la Fondation CIDEAL, organisation qui s'occupe du développement, s'emploie à faire en sorte que son engagement en faveur de l'égalité des sexes, y compris l'élimination de la violence à l'égard des femmes, soit consacré dans la Constitution de 2014. Le projet de l'organisation, appuyé par le Fonds d'affectation spéciale, vise à améliorer l'accès à la justice, aux soins de santé et à d'autres services essentiels dans le gouvernorat de Kef, notamment par le biais du Centre El Manara, qui est le seul centre proposant des services multisectoriels aux

femmes victimes de violence domestique dans le nord-ouest du pays. Le département juridique du Centre aide les femmes dans le cadre de procédures judiciaires liées à la violence, au divorce, à la pension alimentaire, à la garde des enfants et à l'aide au logement. En 2017, 99 femmes ont bénéficié de l'assistance du département et 19 affaires ont été gagnées.

A. Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles

39. Il est essentiel de transformer les attitudes, les croyances et les comportements pour progresser vers un monde sans violence. Les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale utilisent un large éventail de méthodes pour obtenir des résultats qui montrent comment les interventions peuvent modifier les coutumes, les institutions et les pratiques qui légitiment la violence à l'égard des femmes et des filles.

40. En République-Unie de Tanzanie, notamment, Equality for Growth, association féminine locale, s'emploie à promouvoir les droits économiques des femmes et à réduire le risque de violence en créant des environnements sûrs dans six marchés de deux districts de Dar es-Salaam. Environ 2 081 commerçants (1 354 hommes et 727 femmes) issus des six marchés ont participé aux campagnes consacrées aux causes et aux conséquences de la violence sexiste, ainsi qu'à la manière de régler les problèmes dans les marchés et de signaler les cas. En mars et avril 2017, l'association s'est rendue plusieurs fois aux six marchés en compagnie de journalistes. Pendant les visites, les personnes interrogées ont indiqué que la situation s'était améliorée par rapport à la période précédant l'exécution du projet. Elles ont considéré que les activités telles que les séances de sensibilisation sur la violence sexiste organisées sur le marché, l'imposition d'amendes aux auteurs de violence et les séances d'éducation par des parajuristes et des partisans de la communauté juridique avaient contribué à réduire la violence à l'égard des femmes. Les cas de violence de ce type auraient baissé d'un tiers.

41. Episcopal Relief and Development a exécuté un projet qui porte sur la violence sexiste au Libéria au lendemain du conflit grâce à l'engagement d'organisations interconfessionnelles, chrétiennes et musulmanes, dans six districts de Grand Cape Mount et Rivercess. Selon une évaluation effectuée à mi-parcours, le pourcentage de chefs religieux qui s'étaient déclarés publiquement contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'année précédente a augmenté, passant de 27 % au début du projet, à 100 %. Environ 8 300 membres des églises et des mosquées ont été contactés par leurs chefs religieux et renseignés sur la manière d'accéder aux services. Les chefs religieux contestent de plus en plus la stigmatisation profondément enracinée en dénonçant les pratiques qui compromettent ou désavantagent les femmes et les filles et, surtout, en utilisant les connaissances qu'ils ont acquises au sujet des diverses formes de violence pour conseiller les familles ou renvoyer les dossiers aux prestataires de services.

B. Promotion de l'application des lois et des politiques

42. L'Azerbaïdjan Young Lawyers' Union a lancé un projet appuyé par le Fonds d'affectation spéciale pour offrir aux femmes des services d'aide juridique et médicale et de soutien psychologique gratuits, ainsi qu'une protection contre les partenaires et les membres de la famille violents ; le projet a permis de créer le seul centre d'accueil des victimes de violence qui fonctionne actuellement dans le pays. Ce projet a été lancé, notamment, en réponse aux observations finales faites par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au sujet du cinquième rapport périodique de l'Azerbaïdjan. Le Comité avait demandé à

l'Azerbaïdjan de faire en sorte que les femmes et les filles victimes de violence aient immédiatement accès à des moyens de réparation et de protection, y compris un nombre suffisant de foyers d'accueil convenables dans toutes les régions. Au cours de la période considérée, 203 victimes de violence familiale qui sont venues au centre ont bénéficié des services de réadaptation, de protection, d'aide juridique et de soins de santé qui y sont offerts. En outre, 30 femmes ont obtenu de petites subventions qui les ont aidées à réaliser leur autonomie financière, facteur important dans la lutte contre la violence domestique. Jusqu'à présent, 17 entreprises ont été soutenues ou mises en place dans le cadre des activités de projet sur l'autonomisation des femmes et des filles ayant été victimes de violence domestique. Les entreprises sont petites, variées et prospères. Par ailleurs, grâce à une série de séances de sensibilisation, 680 garçons et hommes ont une meilleure compréhension de la violence domestique et de ses conséquences négatives pour la communauté et des mécanismes de protection disponibles, y compris les services proposés par le centre d'accueil. L'analyse des questionnaires d'évaluation remplis avant et après les réunions a révélé une augmentation sensible de la connaissance et de la prise de conscience à cet égard au sein des groupes cibles.

43. L'actuel projet de trois ans mis en œuvre par la section d'aide aux victimes des chambres extraordinaires des tribunaux du Cambodge s'inspire des réalisations d'un précédent projet appuyé par le Fonds d'affectation spéciale pour promouvoir l'égalité des sexes et améliorer l'accès à la justice des femmes ayant survécu à des actes de violence sexiste commis sous le régime des Khmers rouges dans les années 1970. En 2017, 255 parties civiles et victimes de violence sexiste ont été soutenues sur le plan logistique pour participer aux audiences et aux forums. Le bénéficiaire s'emploie également à aider à relier les exécutants à des sources de financement. À titre d'exemple, l'un des 22 projets de réparation proposés, le projet Pka Sla, qui a trait au mariage forcé sous le régime des Khmers rouges, a reçu environ 500 000 dollars pour sa mise en œuvre, sous la coordination de la section d'aide aux victimes. Ayant interrogé environ 80 parties civiles au sujet de la discrimination à l'égard des victimes de mariage forcé au sein de leurs communautés, la section a trouvé que la discrimination avait sensiblement diminué, à cause du changement de la situation économique et sociale au Cambodge et de l'accroissement de la compréhension des victimes et des sentiments d'empathie à leur égard.

C. Financement de projets susceptibles d'assurer l'accès à des services multisectoriels

44. Un projet mis en œuvre par l'Institute for Development and Community Health à Kien Xuong, dans la province de Thaï Binh, au Viet Nam, est axé sur la violence au sein du couple pendant la grossesse et l'allaitement, problème mondial alarmant et insuffisamment abordé. Au cours de la deuxième année du projet, 1 282 femmes du groupe cible ont été contactées par les agents des services de santé communautaire, 153 appels ont été effectués à la permanence téléphonique pour demander davantage de services de conseils en matière de violence domestique et 2 748 femmes ont bénéficié de conseils sur la violence au sein du couple dans le cadre de visites à domicile. Environ 50 % des femmes du groupe cible ont indiqué qu'après avoir reçu des services, elles étaient mieux placées pour détecter les différents types de violence au sein du couple et faire des plans pour se protéger. Environ 82 % des femmes concernées se sont déclarées satisfaites des services offerts. Une formation approfondie sur les services de dépistage a permis aux agents des services de santé communautaire et aux travailleurs sanitaires de village d'identifier les victimes de violence domestique en exerçant leurs activités courantes.

45. Un projet réalisé par l'association Chega! Ba Ita porte sur les répercussions de la violence sexuelle généralisée qui a caractérisé l'occupation indonésienne du Timor-Leste (1975-1999). Le projet a travaillé directement avec des groupes de femmes victimes dans les 13 districts du Timor-Leste et avec une organisation non gouvernementale de femmes timoraises afin d'appeler les décideurs et les parlementaires à adopter et à appliquer des politiques particulières pour les femmes victimes de violations des droits humains, y compris la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité, accueil et réconciliation, qui a conclu que le viol pendant l'occupation était systématique et très répandu, constituant un crime contre l'humanité.

46. En 2017, le projet a continué d'élargir sa base de données sur les femmes ayant survécu à des violences passées et récentes, ainsi que sur les enfants nés à la suite d'actes de violence sexuelle. Actuellement, la base de données contient 482 profils, offrant une base solide pour la réalisation d'activités de plaidoyer et la production de recommandations de politique générale. Trois rapports (sur les femmes survivantes, sur les enfants nés à la suite d'un viol et sur un fonds pour les victimes nationales) ont été publiés, ou sont sur le point de l'être, en anglais et en tetum. Pendant une partie de l'année, les recherches sur le terrain se sont concentrées sur les enfants nés à la suite d'actes de violence sexuelle pendant l'occupation indonésienne. Leurs déclarations donnent des informations précieuses à la fois sur la situation de leur mère et sur la récurrence intergénérationnelle des expériences de marginalisation et de discrimination. Les paroles des participants ont révélé une image poignante des séquelles de ces violations des droits de l'homme : « nos cœurs et nos esprits souffrent, car nous pensons trop à ce que les gens disent, puis nos yeux se remplissent de larmes et les questions du passé deviennent un fardeau lourd à porter, mais nous restons forts dans notre cœur ». Ces déclarations sont également exceptionnelles du fait que beaucoup de participants partageaient leurs expériences pour la toute première fois. Un nombre croissant de femmes victimes ont exprimé leur confiance dans leur capacité de s'organiser et de défendre leurs droits. Un processus similaire a été entamé avec les enfants de femmes victimes.

47. En Côte d'Ivoire, Children's Life in Rural Area s'emploie à faire participer des communautés entières, y compris les dirigeants locaux et les enseignants, à l'élaboration de mécanismes institutionnels locaux visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et à éliminer la discrimination à l'égard des femmes séropositives. Dans les six premiers mois de l'année, le bénéficiaire a atteint 2 588 membres de communautés, dont 50 dirigeants, dans le cadre de séances de sensibilisation sur la manière de créer un environnement plus sûr pour les femmes dans les villages. Les femmes dont le conjoint a participé aux séances de sensibilisation ont noté une amélioration dans la manière celui-ci se comportait à leur égard.

48. Dans le cadre de ce projet, qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de 2018, il a été déjà noté que des progrès avaient été réalisés dans des domaines essentiels grâce aux séances de sensibilisation intensive organisées dans les localités. Aucun cas de mutilation génitale féminine n'a été signalé dans le village depuis le début de 2017. Dans 7 des 10 localités où le projet est mis en œuvre, des groupes de jeunes ont reçu une formation sur l'alerte aux risques de mutilation génitale féminine. Des lois sont mises en place et des plans d'action ont été élaborés au niveau local, la conception des projets étant effectuée de façon participative en coopération avec le gouvernement local, afin de décourager et de combattre la violence à l'égard des femmes. Depuis la mise en œuvre de ces plans, une réduction sensible des niveaux de violence physique et psychologique à l'égard des femmes a été signalée. Les 10 localités ont élaboré et mis en œuvre des plans d'action qui prévoient des réparations pour les actes de maltraitance psychologique. Elles se sont de plus en plus opposées au règlement

extrajudiciaire des affaires de violence sexuelle et ont renforcé les dispositions communautaires de manière à mieux protéger les femmes et les filles.

49. Un projet réalisé par l'Asamblea de Cooperación por la Paz en El Salvador, pays où le taux de féminicides est le plus élevé du monde, se propose de renforcer l'action des institutions face à la violence commise à l'encontre des femmes et des filles et d'améliorer les compétences des organisations locales de femmes et de jeunes en matière de contrôle et de sensibilisation. Dans les trois municipalités où le projet a été exécuté, 359 femmes ont pris part à des initiatives afin d'améliorer leurs compétences en matière de direction en ce qui concerne l'exercice du droit de vivre à l'abri de la violence. En outre, 511 femmes victimes de violence ont bénéficié d'un appui, conformément aux protocoles convenus. Au moins 130 personnes, dont des membres du grand public et des décideurs, ont pris part à la présentation d'un livre audio sur la violence à l'égard des femmes et sur les droits fondamentaux des femmes. Au moins huit médias ont diffusé 24 épisodes du livre, atteignant plus de 20 000 personnes. Trois réseaux locaux ont été constitués et poursuivent les activités de formation et de renforcement des capacités et la collaboration avec les institutions publiques afin d'assurer une coordination efficace des efforts visant à mettre fin à la violence et à y faire face.

D. Défense et réalisation des droits fondamentaux de toutes les femmes et les filles

50. Les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale touchent directement des populations et des personnes du monde entier, y compris les femmes et les filles défavorisées, qui souvent risquent davantage d'être victimes de violence, non seulement en raison de leur sexe, mais aussi à cause de facteurs tels que l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou le handicap. À cet égard, le Fonds continue de travailler dans le cadre du Programme 2030 pour promouvoir l'objectif consistant à ne laisser personne de côté.

51. En Égypte, Al Shehab Institution for Promotion and Comprehensive Development a exécuté un projet avec la participation de femmes et de filles ayant été victimes de violence, d'employées de maisons, de travailleuses du sexe et de femmes vivant avec le VIH/sida au sein des deux communautés informelles marginalisées d'Izbat al-Hajjanah et d'Al Marj au Caire. L'organisation a créé un centre de services communautaires afin d'améliorer l'accès des victimes de violence aux services, notamment à une assistance juridique et psychosociale. Entre janvier et juin 2017, le projet a offert un ensemble complet de services à 211 femmes et filles. Le projet a continué d'aider les travailleuses domestiques au sein des communautés cibles et mené des discussions approfondies avec chacune d'entre elles, afin d'identifier les problèmes qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne et d'envisager les solutions possibles. Sur les 18 travailleuses domestiques directement soutenues, 7 femmes ont accédé à des services de soutien psychologique et 5 ont bénéficié d'une assistance juridique, 2 ont accédé volontairement à des services de conseil et de dépistage des maladies transmises par voie sanguine et 5 ont été orientées vers d'autres prestataires de services, dont certaines pour pouvoir exercer une activité rémunératrice qui leur permette d'améliorer leur situation économique et de lutter ainsi contre l'une des causes structurelles de leur vulnérabilité face à la violence et à la maltraitance. Le projet a permis à 1 427 femmes et filles du groupe cible d'accéder à des services afin d'améliorer leur bien-être et leur sécurité.

52. Le nombre de visiteurs et d'appels reçus par les kiosques et les centres d'autonomisation mis en place par l'institution Al-Shehab dans 10 districts, en 2016, a plus que doublé en 2017. Les victimes de violence domestique et de violence au

sein de la collectivité s'adressent aux centres pour demander conseil et leurs cas sont documentés. Elles ont évoqué des niveaux élevés de réconfort dans leurs rapports avec ceux qui leur fournissent des soins et se sont déclarées satisfaites de l'appui reçu, qui leur a permis d'exposer leur situation en toute confiance devant la police et les autres autorités compétentes.

53. La Rainbow Sky Association de Thaïlande a réalisé un projet de trois ans dans quatre régions pour autonomiser les femmes lesbiennes et transgenres et renforcer leur capacité de plaider et de défense en matière des droits de l'homme au sein de leur communauté et avec les organismes publics compétents. La loi relative à la protection sociale de 2012 reconnaît la diversité sexuelle, mais son application est restée partielle et la stratégie nationale de lutte contre le sida ne répond pas pleinement aux besoins des femmes lesbiennes et transgenres. Dans la première moitié de 2017, l'association a atteint 16 063 personnes dans le cadre de diverses interventions, y compris les ateliers de renforcement des capacités, la permanence téléphonique et les services en ligne, les centres collectifs de soins et les services de diffusion.

54. Dans le cadre du projet de trois ans, le groupe du suivi et de l'évaluation de l'association a suivi les 113 participants formés, trois et six mois après la formation. Les observations faites ont montré clairement à quel point le projet avait contribué à changer des vies pour le mieux. À Bangkok, une femme transgenre âgée de 29 ans a dit : « J'ai plus d'assurance et j'ai le courage de me défendre lorsque mes droits sont violés. Je suis fière de moi et je comprends mieux les autres ». Beaucoup ont indiqué qu'ils avaient acquis plus de connaissances et d'assurance en matière de lutte contre la violence, la stigmatisation, la discrimination et les violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les services en ligne et de permanence téléphonique, qui apportent un soutien lorsqu'un acte de violence se produit, étaient opérationnels et mis en liaison avec le comité de juges chargé des affaires de violence sexuelle au Ministère du développement social et de la sécurité humaine. De nombreuses personnes se sont déclarées plus aptes à demander de l'aide en cas de violence. Un résultat concret a été enregistré dans la province méridionale de Yala, où quatre femmes lesbiennes, en compagnie d'un responsable de l'association bénéficiaire, se sont rendues à la police pour signaler un incident de violence sexuelle. L'association a soutenu les plaignantes tout au long de la procédure judiciaire.

55. Au Nicaragua, l'organisation de femmes MADRE collabore avec un partenaire de longue date, l'organisation locale de femmes autochtones Wangki Tangni, afin de réduire la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones dans 63 communautés miskito. Les femmes visées par le projet vivent dans des zones reculées sur la côte de l'Atlantique-Nord et il leur est pratiquement impossible d'accéder à des centres d'accueil ou à des ressources locales. Ce projet a pour objectif de promouvoir l'application effective de la loi nationale 779 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles au sein de ces communautés et de procéder au renforcement des capacités avec les parties prenantes locales afin de prévenir la violence et de faire fonctionner le système de justice coutumier de manière à protéger les femmes et les filles. Les femmes ont signalé qu'elles constataient une baisse de la violence au sein de leur foyer et de leur communauté du fait qu'elles connaissaient mieux leurs droits et les lois qui protègent ces droits. Le projet a permis d'assurer la formation de 30 femmes dans la diffusion et la communication d'informations et de distribuer 400 radios solaires pour faire en sorte que chacun puisse écouter les programmes radiophoniques, les seuls programmes diffusés en miskito, qui atteignent 115 communautés, six jours par semaine. Les femmes ayant participé à la formation affirment que les hommes qui participent à ce projet et écoutent la radio de Wangki Tangni appuient davantage les droits des femmes et sont devenus moins violents. Elles ont déclaré qu'elles se sentaient plus sûres de pouvoir

défendre leur droit grâce aux ateliers et aux émissions de radio. Chacune des 42 communautés dans les 7 territoires s'est engagée à concevoir et à organiser des manifestations culturelles et à créer des groupes parmi ses membres.

V. La voie à suivre

56. À bien des égards, 2017 a été une année de sensibilisation accrue en ce qui concerne les menaces de violence sexuelle et sexiste dans le monde et la nécessité de prendre de nouvelles mesures à l'échelle mondiale pour sortir cette question de l'ombre et l'exposer au grand jour. Ce sont des efforts de longue date qui ont permis de dévoiler la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles qui prend de nombreuses formes et touche des personnes dans tous les domaines de la vie et dans toutes les régions du monde. Il est devenu clair que les violences rendues publiques étaient connues ou soupçonnées depuis des années et parfois depuis des décennies.

57. Pour beaucoup dans le monde, le phénomène #MeToo a représenté un tournant décisif. Certes, pour les millions de victimes qui ont pris la parole, ainsi que ceux qui ont choisi de ne pas s'exprimer ou senti qu'il n'en étaient pas capable, c'était un important moment de solidarité entre les pays, les continents et les cultures. Il a revigoré ceux qui soutiennent que la violence à l'égard des femmes et des filles n'est pas acceptable et qu'elle peut être arrêtée. Cette affirmation est le point de départ des travaux du Fonds d'affectation spéciale. Les réalisations des bénéficiaires montrent ensuite la manière dont cet objectif peut être atteint.

58. En mettant l'accent sur les résultats et sur la durabilité, les bénéficiaires partout dans le monde trouvent et appliquent des solutions et contribuent à bien nous renseigner sur les stratégies efficaces de lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Ils le font souvent en investissant des montants relativement modestes. Les évaluations du Fonds d'affectation spéciale ont montré que deux facteurs importants étaient essentiels à la réussite des initiatives : la collaboration et la participation des organisations locales dans l'élaboration des projets. L'accent mis sur le financement de projets issus des communautés locales, conjugué au renforcement des capacités fournies aux bénéficiaires par le Fonds d'affectation spéciale, a sensiblement contribué à l'impact global et à la durabilité des projets. Le Fonds d'affectation spéciale continuera d'appuyer davantage les petites organisations de femmes et d'explorer le potentiel des petites subventions. Du fait qu'il a mis l'accent sur l'impact et la durabilité des projets, le Fonds peut désormais envisager des périodes de subvention de plus long terme, compte tenu du temps nécessaire pour faire évoluer les comportements.

59. Le Fonds d'affectation spéciale est pleinement conscient de son rôle unique et continue d'explorer de nouveaux moyens d'élargir sa collaboration avec les donateurs et les partenaires afin d'assurer les ressources nécessaires aux projets créatifs présentés chaque année. Il cherchera en outre à étudier les moyens de mettre ses compétences au profit d'initiatives plus larges, telles que l'Initiative Spotlight, pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles qui a été lancée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, en septembre 2017, et qui constitue une avancée bienvenue dans la poursuite des efforts visant à faire en sorte que la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles attire les ressources nécessaires.

60. La violence sexuelle et la violence sexiste et la manière dont elles déforment et restreignent les chances de vie des femmes et des filles dans le monde entier ont bénéficié d'une attention mondiale intense en 2017. Le défi à relever par tous ceux qui s'emploient à modifier la situation est de traduire cette prise de conscience en un

changement véritable et durable. Comme on le voit dans le présent rapport, les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale sont non seulement en train de progresser sur cette voie, il sont aussi en train d'élaborer la réponse et de préciser la manière dont leurs initiatives peuvent être élargies et renforcées pour leur permettre d'avancer résolument vers un avenir dépourvu de violence à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde. Le Fonds d'affectation spéciale continuera d'agir en faveur de l'accroissement de la confiance et de la mobilisation des groupes œuvrant dans cette perspective.
